

CONSEIL COMMUNAL DU 26.05.2025

Rapport à l'attention de Madame la Bourgmestre, de Mesdames et Messieurs les Échevins et Conseillers Communaux.

Ville de Comines-Warneton

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 24.04.2025.

Il est proposé au Conseil d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 24.04.2025 tel qu'il a été rédigé par le Secrétaire.

2. Déclaration de politique communale 2024-2030. Arrêt. Décision.

Il est proposé au Conseil d'adopter la déclaration de politique communale pour la législature 2024-2030.

3. Fabrique d'Église Saint-Chrysole de Comines. Compte pour l'année 2024. Renvoi au Conseil.

Il est proposé au Conseil d'approuver les comptes de la Fabrique d'Église Saint-Chrysole de Comines pour l'exercice 2024 aux chiffres suivants :

	Montants F.E.	Montants non corrigés
Recettes ordinaires	39.654,67 €	39.654,67 €
Recettes extraordinaires	43.960,80 €	43.960,80 €
Total des recettes	83.615,47 €	83.615,47 €
Dépenses ordinaires (chapitre I)	5.994,11 €	5.994,11 €
Dépenses ordinaires (chapitre II)	23.772,09 €	23.772,09 €
Dépenses extraordinaires	0.00 €	0.00 €
Total des dépenses	29.766,20 €	29.766,20 €
Balance générale recettes-dépenses	+ 53.849,27 €	+ 53.849,27 €

4. Fabrique d'Église Saint-Martin de Bas-Warneton. Compte pour l'année 2024. Approbation. Décision.

Il est proposé au Conseil d'approuver les comptes de la Fabrique d'Église Saint-Martin de Bas-Warneton pour l'exercice 2024 aux chiffres suivants :

	Montants F.E.	Montants corrigés
Recettes ordinaires	5.687,81 €	5.687,81 €
Dont supplément ordinaire commune	4.365,27€	4.365,27€
Recettes extraordinaires	6.915,04 €	6.915,04 €
Dont boni du compte 2023	6.915,04 €	6.915,04 €
Dont subside exceptionnel	0,00 €	0,00 €
Total des recettes	12.602,85 €	12.602,85 €
Dépenses ordinaires (chapitre I)	755,42€	755,42€
Dépenses ordinaires (chapitre II)	1.350,84 €	1.350,84 €

Dépenses extraordinaires	0,00 €	0,00 €
Total des dépenses	2.106,26 €	2.106,26 €
Balance générale recettes-dépenses	+ 10.496,59 €	+ 10.496,59 €

5. Centre Public d'Action Sociale. Procès-verbal de la réunion de concertation « Commune-C.P.A.S. » du 30.04.2025. Communication.

Il est proposé au Conseil de prendre acte du procès-verbal de la réunion de concertation « Commune-C.P.A.S. » du 30.04.2025.

L'ordre du jour de cette réunion était composé des objets suivants :

1. Règlement d'ordre intérieur du Comité de concertation Ville-C.P.A.S.. Adoption. Renvoi vers le Conseil communal et le Conseil de l'Action Social.
2. C.P.A.S.. Compte 2024.
3. C.P.A.S.. Modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n°1 de 2025.
4. Politique de tri des déchets. Analyse des possibilités de synergie.
5. Banque alimentaire – suivi de la demande du Collège du 14 avril 2025.
6. Divers.

6. Comité de concertation « Commune-C.P.A.S. ». Règlement d'ordre intérieur. Projet. Approbation. Décision.

Il est proposé au Conseil d'approuver le règlement d'ordre intérieur du Comité de concertation « Commune-C.P.A.S. ».

Celui-ci a été visé favorablement lors de la réunion de concertation Ville-C.P.A.S. du 30.04.2025

7. Intercommunale IFIGA. Désignation de 3 candidats administrateurs. Décision.

Il est proposé au Conseil de désigner les 3 administrateurs représentant la Ville au sein de l'Intercommunale IFIGA.

Celui-ci compte 10 administrateurs répartis entre les communes associées en tenant compte du nombre d'habitants ainsi que de l'importance de la participation dans le capital de l'Intercommunale.

La clé de répartition des mandats est à considérer de manière globale parmi les (5) communes associées.

8. Intercommunale IPALLE. Assemblée générale ordinaire du 26.06.2025. Approbation des points inscrits à l'ordre du jour. Décision.

Il est proposé au Conseil :

- d'approuver les points ci-après inscrits à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 26.06.2025 de l'Intercommunale IPALLE :
 1. Approbation du rapport de responsabilité sociétale et environnementale « finances et durabilité 2024 ;
 2. Comptes annuels statutaires au 31 décembre 2024 de la S.C. IPALLE ;
 - 2.1 Présentation des comptes annuels par secteur d'activité, des comptes annuels de la S.C. IPALLE et de l'affectation du résultat ;
 - 2.2 Rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale ;
 - 2.3 Rapport du commissaire (réviseur d'entreprises) ;
 - 2.4 Approbation des comptes annuels et de l'affectation du résultat ;
 3. Comptes annuels consolidés au 31 décembre 2024 de la S.C. IPALLE ;

- 3.1 Présentation des comptes annuels consolidés de la S.C. IPALLE et de l'affectation du résultat ;
- 3.2 Rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale ;
- 3.3 Rapport du commissaire (réviseur d'entreprises) ;
- 4. Décharge aux administrateurs ;
- 5. Décharge au commissaire (réviseur d'entreprises) concernant les comptes annuels statutaires et consolidés ;
- 6. Rapport de rémunération (art. 6421-1 du C.D.L.D.) ;
- 7. Autres documents requis par le C.D.L.D. ;
- 8. Modifications statutaires ;
- 9. Désignation d'un réviseur ;
- 10. Installation du nouveau conseil d'administration ;
- de charger les délégués de la Ville de se conformer à la volonté exprimée ce jour par le Conseil Communal.

9. Finances Communales. Comité de la Bataille du Canal. Demande d'octroi du subside exceptionnel de 300,00 €. Examen. Décision.

Il est proposé au Conseil

- d'octroyer un subside exceptionnel de 300,00 € au Comité de la Bataille du Canal ;
- de prévoir les crédits ad hoc à l'article 76302/33202 en modification budgétaire n°2 de l'exercice 2025 et un subside annuel de 400,00 € à partir de l'année 2026.

En sa séance du 16.04.2025, la Commission Communale des Finances a examiné ce point et marqué un avis favorable sur l'octroi d'un subside exceptionnel de 300,00 € pour l'exercice 2025 et d'un subside annuel de 400,00 € à partir de 2026.

10. Finances Communales. Club de bourles Saint-Honoré. Demande d'octroi d'un subside communal annuel. Examen. Décision.

Il est proposé au Conseil :

- d'octroyer un subside communal annuel de 200,00 € au Club de bourles Saint-Honoré d'Houthem ;
- de prévoir les crédits ad hoc à l'article 76101/332-02 en modification budgétaire n°2 de l'exercice 2025.

En sa séance du 16.04.2025, la Commission Communale des Finances a examiné ce point et marqué un avis favorable sur l'octroi d'un subside communal annuel de 200,00 €.

11. Finances Communales. Comité de la ducasse du Bizet. Demande d'octroi d'un subside communal exceptionnel de 4.000,00 €. Examen. Décision.

Il est proposé au Conseil :

- d'octroyer un subside communal exceptionnel de 4.000,00 € au Comité « Ducasse du Bizet » ;
- de prévoir les crédits ad hoc à l'article 76301/332-02 en modification budgétaire n°2 de l'exercice 2025.

En sa séance du 16.04.2025, la Commission Communale des Finances a examiné ce point et marqué un avis favorable sur l'octroi d'un subside exceptionnel de 4.000,00 €.

12. Mobilité. Actualisation du Plan Communal de Mobilité (P.C.M.). Phase 3 : Plan d'Actions. Approbation. Enquête publique. Lancement. Décision.

Il est proposé au Conseil ;

- de marquer son accord de principe sur le plan d'actions de l'actualisation du Plan Communal de Mobilité ;
- de procéder au lancement d'une enquête publique du 30.05 au 13.07.2025.

13. Biens immobiliers. Acquisition d'une parcelle de terrain sise au lieu-dit « Moulin du Bœuf » en vue de l'aménagement d'un complexe footballistique. Promesse de vente. Levée d'option. Décision.

Il est proposé au Conseil :

- d'approuver la promesse de vente signée le 25.04.2025 relative à la vente à la Ville d'une parcelle de terrain sise au lieu-dit « Moulin du Bœuf », cadastrée A222, pour une contenance de 1ha 65a 80ca, en vue de l'aménagement d'un complexe footballistique pour le prix f de 623.076,40 € ;
- de lever l'option relative à cette acquisition.

14. U.R.E.B.A. exceptionnel 2022 – Vague 1. Appel à projets exceptionnel 2022 pour l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments publics. Rénovation énergétique et réaménagement de l'Hôtel de Ville de Comines sis Place Sainte-Anne, 21 à 7780 Comines-Warneton. Marché public de travaux. Projet, cahier spécial des charges, métrés, plans et avis de marché. Approbation. Fixation du mode de passation et des critères de sélection. Arrêt. Décision.

Il est proposé au Conseil, dans le cadre des travaux de rénovation énergétique et de réaménagement de l'Hôtel de Ville de Comines sis Place Sainte-Anne, 21 à 7780 Comines-Warneton :

- d'approuver les projet, cahier spécial des charges, plans, métrés et annexes réalisés par l'auteur de projet, la S.R.L. Architecture & Urbanisme BRUYERE and PARTNERS ;
- d'approuver le devis de ce marché de travaux estimé à 2.321.990,00 € T.V.A.C. (valeur indicative)
- de retenir pour ce marché la procédure ouverte comme mode de la passation de marché ;
- d'approuver le Plan de Sécurité-Santé ;
- d'approuver l'avis de marché rédigé à cet effet ;
- de fixer les critères de la sélection qualitative comme suit :
 - droit d'accès :
par le seul fait de participer à la procédure de passation du marché, le soumissionnaire atteste sur l'honneur qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion visés aux articles 67 à 69 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics ;
 - aptitudes professionnelles :
la preuve de l'agrégation d'entrepreneur en catégorie D, classe 5, pour autant que le montant de l'offre l'exige ;
- de charger la Cellule Budget de prévoir les crédits complémentaires nécessaires et d'y inclure une somme réserve de 15% sur le montant estimé des travaux ;
- de charger la Cellule Budget de prévoir les crédits complémentaires pour les honoraires et le Service Comptabilité de procéder à l'engagement pour les honoraires d'auteur de projet afin d'atteindre 8,40 % du montant total des travaux estimés, et de prévoir une somme de réserve équivalente à 10% du montant total de ces honoraires.

15. U.R.E.B.A. exceptionnel 2022 – Vague 1. Appel à projets exceptionnel 2022 pour l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments publics. Rénovation énergétique et réaménagement du bâtiment sis rue des Arts, 3 à 7780 Comines-Warneton, occupé par le

Musée de la Rubanerie Cominoise et le dojo. Marché public de travaux. Projet, cahier spécial des charges, métrés, plans et avis de marché. Approbation. Fixation du mode de passation et des critères de sélection. Arrêt. Décision..

Il est proposé au Conseil, dans le cadre des travaux de rénovation énergétique et de réaménagement du bâtiment sis rue des Arts, 3 à 7780 COMINES-WARNETON :

- d'approuver les projet, cahier spécial des charges, plans, métrés et annexes réalisés par l'auteur de projet, la S.R.L. Architecture & Urbanisme BRUYERE and PARTNERS,
- d'approuver le devis de ce marché de travaux estimé à 2.140.792,06 € T.V.A.C. (valeur indicative) ;
- de retenir pour ce marché la procédure ouverte comme mode de passation des marchés publics dans les secteurs classiques ;
- d'approuver le Plan de Sécurité-Santé ;
- d'approuver l'avis de marché rédigé à cet effet ;
- de fixer les critères de sélection qualitative, les soumissionnaires fourniront les documents suivants :
 - droit d'accès : par le seul fait de participer à la procédure de passation du marché, le soumissionnaire atteste sur l'honneur qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion visés aux articles 67 à 69 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics ;
 - aptitudes professionnelles : la preuve de l'agrégation d'entrepreneur en catégorie D, classe 5, pour autant que le montant de l'offre l'exige ;
- de charger la Cellule Budget de prévoir les crédits complémentaires nécessaires et d'y inclure une somme réserve de 15% sur le montant estimé des travaux ;
- de charger la Cellule Budget de prévoir les crédits complémentaires pour les honoraires et le Service Comptabilité de procéder à l'engagement pour les honoraires d'auteur de projet afin d'atteindre 7,90 % du montant total des travaux estimés, et de prévoir une somme de réserve équivalente à 10% du montant total de ces honoraires.

16.GOLDEN PALACE. Exploitation par la S.R.L. DEVOMAS d'un établissement de jeux de hasard de classe II Place du Marché, 40 à 7783 Comines-Warneton. Convention. Approbation. Délégation. Décision.

Il est proposé au Conseil :

- d'approuver les termes de la convention à conclure avec la S.R.L. DEVOMAS, dont le siège est établi Avenue des Croix de Guerre, 120 à 1120 Bruxelles, relative à l'exploitation d'un établissement de jeux de hasard de classe II dans l'immeuble sis Place du Marché, 40 à 7783 Comines-Warneton ;
- de donner délégation à Madame Alice LEEUWERCK et à Monsieur Cédric VANYSACKER, respectivement Bourgmestre et Directeur Général – ou à leur remplaçant respectif – pour signer cette convention au nom de la Ville.

17.A.S.B.L. BiblioLys. Désignation des représentants de la Ville aux assemblées générales. Décision.

Il est proposé au Conseil de désigner, outre la Bourgmestre et l'Échevin de la Culture, les 6 représentants de la Ville aux assemblées générales de l'A.S.B.L. BiblioLys.

La clef d'Hondt est d'application.

18.Conseil Consultatif Communal des Aînés. Règlement d'Ordre Intérieur. Adoption. Abrogation de la décision du Conseil Communal du 21.01.2019 (11^{ème} objet). Décision.

Il est proposé au Conseil d'adopter le Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil Consultatif Communal des Aînés et d'abroger la décision du Conseil Communal du 21.01.2019 (11^{ème} objet).

19. Conseil Consultatif Communal des Aînés. Désignation de deux représentants du Conseil Communal. Décision.

Il est proposé au Conseil de désigner 2 représentants du Conseil Communal en qualité de représentants dudit Conseil au sein du Conseil Consultatif Communal des Aînés afin de servir d'agents de liaison (article 5.8. du Règlement d'Ordre Intérieur).

20. Conseil Consultatif Communal du Bien-Être Animal. Règlement d'Ordre Intérieur. Adoption. Abrogation de la décision du Conseil Communal du 08.02.2021 (18^{ème} objet). Décision.

Il est proposé au Conseil d'adopter le Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil Consultatif Communal du Bien-Être Animal et d'abroger la décision du Conseil Communal du 08.02.2021 (18^{ème} objet).

21. Conseil Consultatif Communal du Bien-Être Animal. Désignation des observateurs communaux. Décision.

Il est proposé au Conseil de désigner, en qualité d'observateur sans voix délibérative, un membre de chaque parti politique représenté au Conseil

22. Conseil Consultatif Communal de la Personne Handicapée. Règlement d'Ordre Intérieur. Adoption. Décision.

Il est proposé au Conseil d'adopter le Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil Consultatif Communal de la Personne Handicapée.

23. Conseil Consultatif Communal de la Personne Handicapée. Désignation des deux membres du Conseil Communal et du représentant du personnel de l'Administration Communale. Décision.

Il est proposé au Conseil de désigner 2 Conseillers Communaux comme représentant de la Ville au sein dudit Conseil Consultatif ainsi que Madame Anne TANCRESZ comme représentante du personnel de l'Administration Communale.